

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Protection des données et transparence (4DR2313)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master of Law en innovation	Cours: 1 ph	Voir ci-dessous	2
Master of Science en innovation, orientation Management de la R&D	Cours: 1 ph	Voir ci-dessous	2

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

IVANOV Daniela, Chargée d'enseignement

Objectifs:

Ce cours vise à approfondir certains domaines du droit public, en l'occurrence la protection des données et la transparence sous l'angle du droit administratif et du droit constitutionnel. Il permet aux étudiants d'acquérir les bases théoriques et de développer les outils nécessaires à la résolution de cas pratiques.

COURS RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX ÉTUDIANTS IMMATRICULÉS DANS LE MASTER IN INNOVATION.

Contenu:

Après une présentation générale du système (bases légales, principes régissant la collecte et le traitement des données personnelles par les organes étatiques, questions de procédure, etc.), le cours porte sur des thèmes plus spécifiques, tels que la surveillance de la vie privée ou la vidéosurveillance, examinés principalement à partir de cas pratiques. Par ailleurs, le cours aborde le principe de la transparence de l'activité étatique, notamment l'accès à des documents officiels, ainsi que les éventuels conflits avec la protection des données personnelles.

Forme de l'évaluation:

Examen oral « openbook » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Les ordinateurs, téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas admis. Toute infraction à ces règles constitue une fraude entraînant le retrait des éléments non admis, voire l'échec à l'examen.

Documentation:

Présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement:

L'enseignement, hebdomadaire, est donné sous la forme d'un cours de deux heures durant les sept premières semaines du semestre de printemps (mercredis 21 février, 28 février, 7 mars, 14 mars, 21 mars, 28 mars, 11 avril 2018 et 30 mai (séance de récapitulation avant examen)). Le cours est dispensé sous la forme de présentations ex cathedra, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.